

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 juin 2006

---

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 112

présenté par  
M. Bénisti, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 11**

Supprimer l'alinéa 34 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

Il est proposé de déplacer les dispositions qui corrigent des références au sein d'autres lois vers l'article 16, qui regroupe la plupart de ces modifications formelles.